

La station des Angles recrute son nivoculteur

Située sur un plateau à 1600 mètres d'altitude, dans un rayon de 3 heures entre Montpellier, Toulouse et Barcelone et à seulement 1h30 de la méditerranée, la station des Angles est composée de :

- 55 km de ski alpin pour 800 m de dénivelé avec 45 pistes
- 19 remontées mécaniques dont 1 télécabine 14 places, 4 télésièges, 12 téléskis, 2 tapis.
- Plus de 400 canons à neige représentant 75% du domaine enneigé artificiellement.
- Secteur freeride, secteur confirmé et secteur débutant sont répartis sur le domaine.
- 1 salle hors sac avec braises et solarium et 2 restaurants d'altitude.

Elle est aussi très bien équipée avec des installations d'après-ski : un espace aqualudique, une luge été/hiver, une salle de spectacle, un parc animalier, un bowling et un lac d'été avec diverses activités.

L'équipe est composée de 5 personnes. Dans le cadre d'un départ à la retraite, nous sommes à la recherche d'un futur coéquipier.

Sous la responsabilité du responsable du service neige de culture et en étroite collaboration avec le directeur d'exploitation, vous assurerez la maintenance préventive et curative des installations de neige de culture sur le domaine skiable des Angles.

De formation bac +2 (spécialisation en maintenance industrielle et/ou électrotechnique et/ou fluide...) ou autodidacte confirmé, vous justifiez d'une expérience réussie dans la maintenance et l'exploitation d'équipements liés à la production de neige de culture ou vous disposez d'une expérience concluante en industrie (maintenance industrielle/électricité/électrotechnique...).

Vous possédez une capacité à travailler en équipe tout en sachant faire preuve d'autonomie et d'initiative. Vous possédez les aptitudes physiques nécessaires au travail en extérieur. Vous êtes en capacité à vous déplacer en ski.

Les missions d'été sont réservées à la maintenance des installations (semaine à 4 jours), la période de production s'étendant du 15 octobre au 30 mars.

Le poste est dans un premier temps d'une période de 6 mois avec une évolution vers un contrat à durée indéterminée...

Le niveau de rémunération sera liée à la convention collective des remontées mécaniques et en fonction des compétences